

On sait que la formation continue est essentielle au maintien de l'excellence professionnelle. C'est pourquoi tous les membres certifiés par le CCO doivent être en mesure de prouver qu'ils participent à des activités de formation continue pour conserver leur certification. La participation des membres aux activités de formation continue est évaluée une fois aux trois ans, moment où les membres doivent soumettre les renseignements concernant les activités de formation continue auxquelles ils ont participé.

Toutes les activités de formation continue sont valables, mais certains sujets sont particulièrement pertinents pour l'orthoptique. Ce sont des « sujets fondamentaux » et ils sont plus importants que les autres sujets dans l'évaluation des activités de formation continue auxquelles un orthoptiste a participé.

Sujets fondamentaux :

Les sujets suivants donnent droit à des crédits de formation continue fondamentaux :

- anatomie oculaire et neuroanatomie;
- principes du champ visuel, y compris évaluation et analyse;
- physiologie sensorielle et motrice, y compris évaluation de la vision binoculaire;
- optique, y compris réfractométrie et utilisation diagnostique et thérapeutique des prismes et des lentilles cornéennes;
- évaluation de l'acuité visuelle, de l'accommodation et de la fixation;
- dépistage et traitement de l'amblyopie;
- évaluation clinique du strabisme, y compris :
 - évaluation diagnostique et mesures;
 - formes concomitantes congénitales et acquises;
 - formes non concomitantes (y compris troubles mécaniques et d'innervation);
 - syndromes (p. ex., Duane, Brown, Moebius, fibrose congénitale);
 - strabisme associé à des troubles systémiques (p. ex., maladie oculaire thyroïdienne);
 - syndromes neuro-ophtalmologiques (p. ex., myasthénie, Parinaud);
 - traitement et suivi orthoptique;
 - principes de chirurgie du strabisme;
 - nystagmus;
 - évaluation et mesure des mouvements oculaires, y compris enregistrement de la vitesse des saccades et électromyographie;
- développement de l'enfant et difficultés d'apprentissage, y compris dyslexie;
- évaluation de la faible vision et aides visuelles;

- principes et techniques d'électrophysiologie, y compris PEV, ERG et EOG;
- principes de génétique et maladies oculaires génétiques;
- méthodes de recherche clinique, y compris utilisation des ordinateurs en médecine et rédaction médicale.

D'autres sujets relevant de l'ophtalmologie sont reconnus comme étant pertinents à la pratique de l'orthoptique; ainsi, les crédits de formation continue accordés pour des sujets qui ne figurent pas dans la liste des sujets « fondamentaux » ci-dessus seront des crédits « secondaires ».